



Collectif La Touche
16 chemin de la Touche
49320 BLAISON St.SULPICE

le, 18 juin 2019

COMPTE-RENDU ENTRETIEN AVEC LE MAIRE DE BLAISON ST SULPICE LE 17 JUIN 2019

A la demande du collectif, Monsieur le Maire de Blaison St.Sulpice, accompagné par Madame la maire-déléguée de Blaison, a reçu une délégation du Collectif de La Touche, afin de faire le point sur la situation suite à notre recours gracieux.

Suite à la demande de recours gracieux formée par le Collectif, adressée par l'entremise de notre avocat Me Pecheul, la Municipalité a pris attache avec un avocat spécialisé à Angers, lequel a échangé avec notre avocat.

Il ressort que les motifs évoqués dans le courrier de demande de recours gracieux n'ont que peu de poids dans la situation que nous connaissons où le gouvernement fait le forcing sur les opérateurs pour la couverture totale du territoire en téléphonie mobile.

La municipalité s'accorde, par une forte majorité (dixit Monsieur le maire), à renoncer à l'implantation de l'antenne dans le hameau de la Touche, mais recherche activement des lieux qui pourraient être convenables afin de les proposer à Orange (couverture du bourg, éloignement des habitations, proximité d'une source d'approvisionnement électrique, non détérioration du patrimoine UNESCO), ce qui est souhaité par tous.

De toute manière, la période courant pendant les deux mois et qui va se terminer le 11 juillet prochain, ne peut pas voir le commencement des travaux.

Le maire devra nous donner réponse avant la fin du délai.

A réception le Collectif devra prendre la décision de faire un recours contentieux, ce qui occasionnera le gel de l'installation de l'antenne et coutera à ceux qui le feront (budget à établir).

De toute manière, le recours contentieux ne permet pas au maire de revenir sur l'accord initial donné par le maire précédent, même fait sans concertation, en application de la loi ELAN.

Au travers des propos qui sont échangés, nous ressentons les éléments positifs suivants :

- la municipalité nous soutient dans notre action
- une étude d'un lieu d'implantation pourrait être confiée à un organisme privé ?
- une dissuasion latente émane des propos du maire qui indique qu'en cas de recours contentieux, le gel d'une implantation d'antenne provoquerait la quasi impossibilité d'obtenir la couverture de téléphonie mobile à laquelle chacun aspire.

Il est donc nécessaire de trouver et de proposer à Orange un lieu convenable.

A l'issue de cette réunion, le Collectif se retire, se rend sur le site des Basses Arches et convient qu'il s'agirait bien du meilleur emplacement sur un plan urbanistique (éloignement des habitations) et protégeant l'environnement patrimonial.

Ensuite, une réunion de débriefing a lieu, au cours de laquelle le Collectif prend la décision de rendre compte de cette rencontre avec la Municipalité, à notre avocat et de lui demander un rendez-vous téléphonique en urgence. Ce qui est fait le 18 juin. ... / ...

Une décision a été prise également de demander une nouvelle rencontre de tous les habitants de La Touche, le 28 juin, à 19 heures, avant la réunion organisée par la Municipalité, ce même soir du 28 juin, à la salle Sébastien Chauveau, à laquelle nous devrions être le plus nombreux possible.

Par ailleurs, nous recevons de nombreux signes d'intérêt de nombre d'interlocuteurs que nous rencontrons quotidiennement et qui commencent à prendre fait et cause pour notre mouvement. Nous devons continuer dans ce sens et faire entendre notre voix par tous les moyens possibles.

Nous relançons les députés et conseillers auxquels nous avons écrit et qui n'ont pas encore daigné nous répondre.

Le secrétaire de l'association de protection patrimoniale des hameaux.